

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "Classic" de classe C - BNP PARIBAS OBLISELECT GLOBAL HIGH YIELD 2019 compartiment de la SICAV BNP PARIBAS SELECT (FR0011585546)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : BNP Paribas Obliselect Global High Yield 2019, compartiment de la SICAV BNP PARIBAS SELECT est un OPCVM de classification Obligations et autres titres de créance internationaux, qui a pour objectif de tirer profit des rendements attractifs des obligations privées d'entreprises de notation spéculative (haut rendement). Le compartiment vise à obtenir (sans engagement) une performance nette annualisée comprise entre 3% et 5% sur la durée prévue de portage des obligations, soit 5 ans à échéance au 31 mars 2019. Postérieurement au 31 mars 2019, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie d'investissement du compartiment sera reconduite pour une nouvelle durée de portage. Dans le cas contraire, le compartiment sera dissous ou fusionné dans un autre OPCVM, après agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Caractéristiques essentielles du compartiment :

A compter du 20 janvier 2014, la stratégie d'investissement du compartiment reposera principalement sur une gestion de type «portage» (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur échéance). Toutefois, le gérant se laisse la liberté de gérer activement le portefeuille par la vente d'un titre, l'achat d'un nouveau titre ou la couverture d'un risque de façon à protéger la performance attendue du portefeuille. Néanmoins, le taux de rotation du compartiment sera en conséquence très faible. Les titres composant le portefeuille auront une maturité inférieure ou égale au 31 mars 2019. Durant sa période de commercialisation, à savoir entre le 15 novembre 2013 et le 17 janvier 2014, le compartiment sera géré de manière monétaire et sans frais. Il pourra détenir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens de classification monétaire et monétaire court terme.

La période de commercialisation du compartiment débutera à compter de la date du 15 novembre 2013 et se terminera le 17 janvier 2014, à 11 heures, mais pourra cependant être fermée de manière anticipée si le montant des actifs au sein du fonds atteint 250 millions d'euros. A compter du 20 janvier 2014 et jusqu'au 31 janvier 2014 au plus tard, le gérant constituera un portefeuille d'obligations de maturité inférieure ou égale au 31 mars 2019.

Entre le 1er mars 2019 et le 31 mars 2019, le compartiment pourra investir jusqu'à 100% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPC français et/ou d'OPC européens, de classification monétaire pour la gestion de ses liquidités.

Les titres sont émis par des entreprises privées.

Ces titres devront, à l'achat, avoir obtenu par Standard & Poor's, la note minimale de B-(Standard & Poor's) ou B3 (Moody's) ou B3 (Fitch). En cas de différence de notation «émission» entre les agences, la notation la plus favorable sera retenue. Si l'émission n'est notée par aucune des trois agences, il conviendra de retenir les ratings «émetteurs» équivalents. En cas de différence de notation «émetteur» entre les agences, la notation la plus favorable sera retenue. En cas de dégradation des titres en portefeuille en dessous de cette notation minimale, la société de gestion aura la possibilité de conserver ces titres jusqu'à leur échéance. En cas d'anticipation d'un éventuel risque de défaut, la société de gestion se réserve la possibilité de liquider sa position et de la réinvestir. Le compartiment pourra également détenir à hauteur de 33% maximum de l'actif net, des instruments du marché monétaire libellés en euro, sans restriction géographique ou de notation, émis par des entreprises privées ou des Etats pour la période précédant la dernière année du compartiment. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions de sociétés de tous secteurs, de toute capitalisation négociées sur les bourses des marchés internationaux.

Les investissements libellés en dollar américain et en livre sterling sont systématiquement couverts en euro (au travers d'options de change, des contrats à terme sur devises, des changes à terme).

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour exposer le portefeuille aux risques de taux et de crédit et/ou couvrir le portefeuille contre le risque de taux, de crédit et de change.

Les demandes de rachats sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services au plus tard à 11 heures la veille de la date de la valeur liquidative.

Le règlement et la livraison des actions sont traités dans un délai maximum de cinq jours ouvrés. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés Français (calendrier officiel d'Euronext).

Affectation des sommes distribuables : résultat net : Capitalisation ; plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Période de commercialisation : du 15 novembre 2013 au 17 janvier 2014. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 31 mars 2019.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV;
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type obligation ayant une durée résiduelle moyenne, ainsi que la possibilité d'investir dans des titres spéculatifs, justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,00%
Frais de sortie	Acquis à l'OPC:1,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	0,80% ^(*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

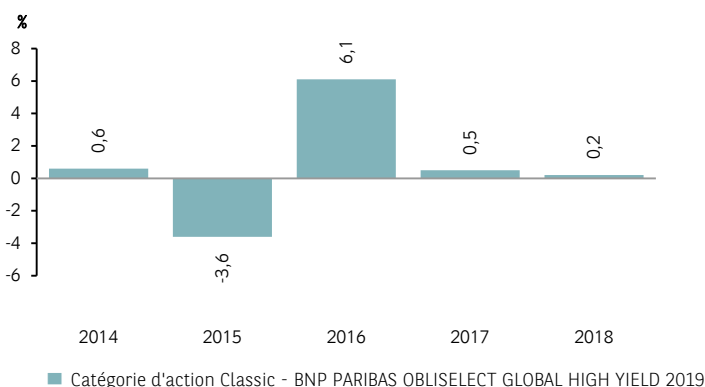
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus de la SICAV, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La SICAV a été créée le 3 juin 2004 ;
- La catégorie d'action a été créée le 18 novembre 2013;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS SELECT, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la SICAV identifiée en tête du document.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de cette SICAV peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 mars 2019.

